

La crise sanitaire a permis à de nombreuses collectivités de développer leur Plan de Mobilité afin de permettre aux scolaires, aux habitants, aux visiteurs ou encore aux acteurs économiques de repenser leur manière de se déplacer. Le Plan de Mobilité du pays grassois vise notamment à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise. Cela regroupe les déplacements domicile-travail des salariés, ainsi que tous les déplacements professionnels générés par les clients, les fournisseurs et les visiteurs.

Depuis 2014, la signature de différentes conventions a permis d'accompagner plus de 4000 salariés de différentes entreprises de l'agglomération - comme Robertet, Expressions Parfumées ou encore l'Hôpital de Grasse - de s'engager dans une nouvelle démarche de transport. La signature de cette dernière convention permet désormais aux agents de la ville de Grasse de bénéficier de nouvelles mesures à partir de cette semaine. Ces actions concernent la mise en place du Forfait Mobilité Durable - ici, la ville de Grasse vient subventionner les agents qui se déplacent à vélo ou en covoiturage à hauteur de 200€ maximum par an et par agent - et la mise à disposition d'un vélo à assistance électrique du service La Bicyclette pour les agents de la ville, dans le cadre de leurs déplacements durant leurs journées de travail dans la commune. Cette deuxième mesure représente une expérimentation qui vise, à terme, à se pérenniser.

**Gaetan Tringham**

[Signaler un abus](#)

**Partager :**

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité